



Pour diffusion immédiate

26 novembre 2020

## **Le Ministre Mendicino annonce que la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté est entrée en vigueur**

26 novembre 2020 – L'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration (ACCPI) se félicite de l'annonce faite aujourd'hui par l'Honorable Marco E.L. Mendicino, c. p., député et ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, selon laquelle la Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté est entrée en vigueur.

Comme l'a indiqué le Ministre Mendicino, cette « annonce est la réaffirmation que notre gouvernement s'est engagé pour la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance professionnelle. Nous prenons des mesures décisives pour que les consultants en immigration et en citoyenneté rendent compte grâce à l'amélioration de la supervision et au renforcement de l'obligation redditionnelle pour protéger, également, le public et les consultants en règle des conseillers malhonnêtes qui profitent des personnes vulnérables ».

La Loi sur le Collège établit le cadre réglementaire qui régit l'activité des conseillers en immigration et citoyenneté et prévoit que le Collège des consultants en immigration et citoyenneté, dont la création est imminente, tienne lieu d'autorité nationale officielle de réglementation de la profession.

Pour Dory Jade, Directeur général de l'ACCPI, « l'entrée en vigueur de la Loi sur le Collège est de bon augure pour la population canadienne. Elle permettra d'améliorer la qualité des services prestés par les conseillers en immigration qui doivent désormais rendre compte de leurs actes au même titre que d'autres professionnels, tels que les médecins et les avocats ».

Le nouveau Collège devrait être mis sur pied en 2021; il aura pour mission de protéger également le public et les conseillers en immigration et en citoyenneté en règle contre ceux qui agissent de mauvaise foi. Le Collège sera habilité à enquêter en cas de faute professionnelle et à prendre des mesures disciplinaires.

### **À propos de l'ACCPI**

L'Association canadienne des conseillers professionnels en immigration (ACCPI) est une organisation professionnelle qui défend les intérêts des conseillers canadiens en immigration. Elle plaide pour la compétence, l'éthique et la protection des consommateurs en matière de conseil en immigration.

L'ACCPI dirige, branche, protège et développe la profession de conseiller en immigration, servant les intérêts de ses membres. Elle est reconnue par le Gouvernement du Canada comme le porte-parole des conseillers en immigration et citoyenneté du Canada.



Pour plus d'information sur l'ACCPI et ses services, veuillez visiter le [www.capic.ca](http://www.capic.ca) ou vous adresser à [communications@capica.ca](mailto:communications@capica.ca).